

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 07 juillet 2026

Séance ordinaire du **07 juillet 2026** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers :

En fonction : 15

Présents : 12

Absent(s) : 3

Nombre de procuration(s) : 0

Sous la présidence de M. BENTZ Hervé, Maire

Secrétaire de séance : Mme MOSCHLER Isabelle

Date de convocation : 30 juin 2026

Membres présents : Mesdames et Messieurs : BENTZ Hervé - GRAUFEL Mélanie - JEAN Howard LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline OHANINA Patrick - RINN Olivier - URBAN Denis - URBAN Dorothée - VEIT Anthony

Absent(s) excusé(s) : M. GRUBER Robin - Mmes JELINSKI Clara - SAETTEL Christiane

4. Proposition d'adhésion à la Brigade Verte - Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin.

Le Conseil Municipal accueille M. Jean BIEHLER, Maire d'Oberhaslach et Vice-Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin, M. WISSELMANN Denis, Chef de Poste à Villé et M. Valéry DEPARIS, Chef de Poste à Colmar invités à présenter le fonctionnement de la Brigade Verte.

La Brigade Verte est un service territorial mutualisé représentant un groupement de gardes champêtres intercommunaux placés sous l'autorité administrative des Maires et sous l'autorité judiciaire du Procureur de la République. Actuellement le syndicat ne comprend pas moins de 60 gardes-champêtres et une vingtaine de véhicules. Ils ont comme cadre de gestion, un Syndicat Mixte regroupement des communes, la Collectivité Européenne d'Alsace et la Région Grand Est. Ce dispositif a été initié par le Département du Haut-Rhin il y a plusieurs décennies et ses activités s'étendent maintenant à presque toute l'Alsace. À noter que les communes voisines de Bernardswiller, Meistratzheim et Niedernai sont déjà adhérentes et satisfaites des prestations.

Le service fonctionne 7 jours sur 7 sous forme de patrouille et propose 2 h 30 à 3 h de passages hebdomadaires.

Le programme d'intervention est défini avec la commune et toute intervention donne lieu à un rapport voire des contraventions puisqu'ils sont considérés comme agents de police judiciaire.

La participation financière à verser par les communes aux dépenses de fonctionnement du Syndicat Mixte, est fixée par son Comité Syndical au prorata du nombre d'habitants, de la surface du ban communal et du potentiel financier national de la commune. Cette contribution est actualisée chaque année par le Comité Syndical de la Brigade Verte.

La CeA prend en charge 40% du coût et la part communale représente 60%.

Les différentes missions de la Brigade Verte :

- surveillance des forêts et des voiries
- application des règlements de police et de circulation : infractions aux règles de stationnement et de circulation (circulation interdite, circulation d'un véhicule en dehors de la chaussée ou de la voie qui lui est affectée, stationnement interdit)...

- contrôle des activités de chasse et de pêche
- respect de la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques : conflits de voisinages, détérioration du domaine public, obligations de débroussaillage ...
- lutte contre la pollution, les feux, les bruits et les nuisances diverses : dépôts sauvages, aboiements intempestifs de chiens, émission de bruits gênants par véhicule à moteur, troubles à l'ordre public ...
- gestion des animaux errants : capture et transport à la SPA de chiens errants non identifiés, transport ou enfouissement d'animaux sauvages blessés ou tués, intervention pour non-déclaration en mairie de chiens de 1^{er} ou 2^{ème} catégories
- éviter les constructions sans permis et les infractions au PLU
- information, sensibilisation et éducation dans le cadre scolaire ou avec les usagers des espaces naturels en matière d'environnement
- protection de l'environnement
- assister les usagers de la route

Le coût annuel de ce service pour la Commune d'Innenheim est estimé à 6000,- €.

M. le Maire rappelle que la police municipale pluricommunale n'interviendra plus sur le territoire de la commune à compter du 1^{er} septembre 2026 et qu'il convient de réfléchir à un autre moyen pour faire respecter l'ordre public et répondre aux incivilités, troubles de voisinage, dépôts sauvages de déchets et autres infractions en progression dans la commune.

M. le Maire propose d'adhérer à la Brigade Verte d'Alsace, déjà en place dans de nombreuses communes du Bas-Rhin et dans presque tout le Haut-Rhin.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- DECIDE d'adhérer au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin (dont le siège est à 68360 SOULTZ) qui a pour objet l'utilisation en commun de Gardes Champêtres Intercommunaux en vue de permettre la surveillance et la protection des espaces naturels sur le territoire des communes adhérentes, et d'approuver ses statuts, à compter du 1^{er} septembre 2026 ;
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette décision et à prendre le cas échéant, les mesures réglementaires en vue de permettre la mise en œuvre des moyens d'intervention du Syndicat Mixte sur le territoire de la commune ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2026 et suivants ;
- DESIGNER M. le Maire comme représentant titulaire et M. JEAN Howard comme représentant suppléant de la commune au Comité Syndical du Syndicat Mixte.

La secrétaire de séance,
Mme MOSCHLER Isabelle.

Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 17 juillet 2026
Le Maire,
M. Hervé BENTZ.

H. B - Z



Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le

20 JUL. 2026

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.